

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un nouvel établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Giuseppe PELLEGRINO, domicilié à Muraz (Collombey), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le nouveau commerce mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	Café-restaurant, sis sur la parcelle Nº 745, folio 9, au lieu-dit "Trollietta"
Adresse	:	Avenue du Théâtre 17
Enseigne	:	"LE BISTRÔT"
Prestations	:	service de mets et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au jeudi : 07 h.00 à 20 h.00 Vendredi : 07 h.00 à 24 h.00 Samedi : 07 h.00 à 20 h.00 Dimanche : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 18 mars 2022.

Monthey, le 18 février 2022

L'Administration communale